

Année européenne contre le racisme 1997

1995/0355(CNS) - 03/06/1996

La Présidence a constaté qu'aucune délégation n'avait de difficulté de fond sur le contenu du projet de résolution du Conseil et des Représentants des Gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, soumis par le Comité des Représentants permanents. La délégation britannique n'a cependant pas été en mesure de donner son accord en raison de sa position générale (liée au problème de l'ESB) concernant les décisions à prendre à l'unanimité. La Présidence a exprimé le souhait que ce texte puisse être adopté dans les plus brefs délais comme point "A" et que le Conseil européen de Florence puisse solennellement proclamer cette Année européenne.